

edenn

LA FEUILLE DE L'ERDRE

N°14

Lettre d'information de l'EDENN • JANVIER 2018

P.4 | DOSSIER

LES NOUVEAUX CONTRATS DU BASSIN VERSANT DE L'ERDRE



P.2 ACTUALITÉS

Les espèces exotiques envahissantes



P.3 INFOS PRATIQUES

Les alliés naturels...



P.7 ZOOM

Réservoir de Vioreau



Santé et qualité de l'eau : un cercle vertueux à favoriser !

L'Observatoire de la Santé nous apprend que pour 92% des Français, la santé et l'environnement sont liés. Quant à l'Organisation Mondiale de la Santé, elle préconise de *développer des environnements de vie favorables à la santé*, en considérant la santé comme *un indicateur de réussite dans toutes les politiques publiques*. Qu'il s'agisse de transports, de logement, d'aménagement urbain, de restauration collective, si nous mettons la santé des habitants au cœur de nos choix politiques, nous avons toutes les chances de prendre des décisions vertueuses, respectueuses de l'intérêt général et du long terme !

Ainsi donc, selon cet Observatoire, la pollution des sols, de l'eau, et donc des aliments, inquiète nos concitoyens. Tout naturellement, ils aspirent à la mise en place d'actions en faveur de l'environnement. 93% d'entre eux souhaitent *réduire très fortement l'utilisation des pesticides dans les activités agricoles*. Je suis ravie de constater que les actions de l'EDENN en faveur du «zéro phyto» rejoignent la demande des citoyens-consommateurs. Leur rôle est essentiel pour convaincre les acteurs économiques de répondre à leurs attentes.

De plus en plus d'agriculteurs, éleveurs, maraîchers, sont appelés à produire en respectant mieux l'environnement, ce qui assure des sols vivants, un air plus sain, une eau et donc une production de qualité. Pour cela, nous devons les accompagner dans leurs changements de pratiques, avec des incitations financières, des formations, et la sécurisation des filières. **Alors que Nantes Métropole construit son Projet Alimentaire de Territoire pour garantir une alimentation de qualité et de proximité accessible à tous, ayons l'ambition de construire ce partenariat gagnant-gagnant avec les territoires voisins.**

Nous parviendrons à développer ces pratiques vertueuses en agissant tous ensemble, en écoutant les difficultés des uns et les craintes des autres, en faisant jouer les solidarités villes-campagnes, en gardant comme priorité la santé des habitants et la préservation de l'eau, notre bien commun. C'est le vœu que je forme en ce début d'année 2018 : santé et bonheur à toutes et tous !

Catherine Bassani-Pillot, présidente

LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

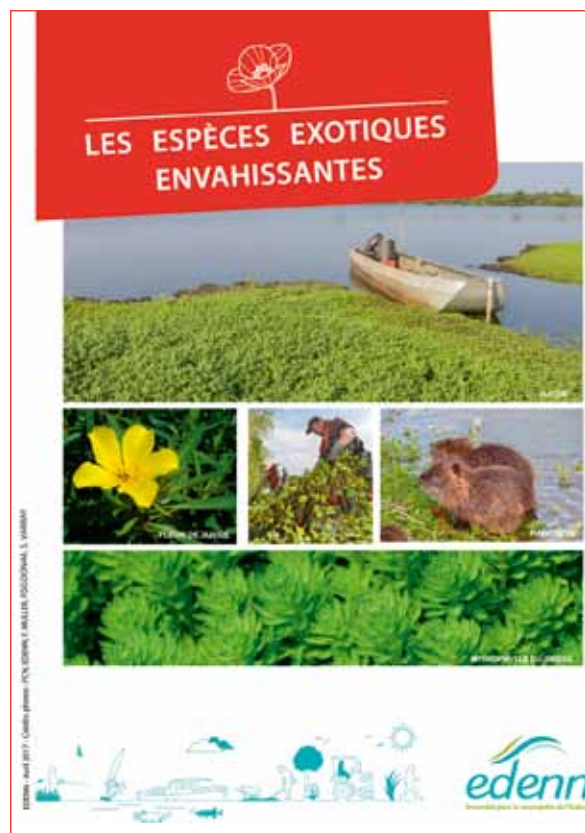
Pour ses besoins, mais aussi fortuitement, l'homme introduit depuis longtemps animaux et végétaux exotiques dans les milieux naturels.

Certaines espèces prolifèrent au point de menacer les écosystèmes dans lesquels elles ont été introduites. Les conséquences, multiples, sont d'ordre écologique, économique et sanitaire.

La lutte s'organise autour de deux axes : prévention et actions précoces. Une surveillance régulière peut permettre d'éradiquer rapidement un foyer de colonisation. Quant aux espèces déjà bien installées, une gestion efficace vise à limiter leur expansion.

Quoi qu'il en soit, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes n'est pas qu'une affaire de spécialistes.

Les usagers des espaces naturels peuvent y contribuer en respectant quelques gestes simples détaillés sur la plaquette éditée par l'EDENN et téléchargeable sur :



www.edenn.fr

RETROUVEZ L'ESPÈCE PROTÉGÉE PARMI CES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (réponse page 8)

- Solidages
- Trachémyde-à-temps-rouges
- Hydrocotyle-fausse-renoncule
- Ambroisie-à-feuilles-d'Armoise
- Vergerettes
- Wailaby-de-Bennett
- Buddleia-du-père-David
- Spartine-à-feuilles-alternes
- Grand-lagarosiphon
- Ailanthé
- Bident-feuillé
- Sénéçon-den-arbre
- Ibis-sacré
- Rhododendron-des-parcs
- Tortue-de-Floride
- Jussie-rampante
- Lindernie-fausse-gratiolle
- Bernache-du-Canada
- Lentilles-d'eau
- Balsamine-de-l'Himalaya
- Balsamine-de-Balfour
- Renouée-du-Japon
- Asters-américains
- Égérie-dense
- Crassule-de-Helms
- Jussie-à-grande-fleurs
- Xénope-lisse
- Cuscute-d'Australie
- Robinier-faux-acacia
- Élodée-du-Canada
- Myriophylle-du-Brésil
- Griffe-de-sorcière
- Raisin-d'Amérique
- Grenouille-taureau
- Tamias-de-Sibérie
- Corbicule-asiatique
- Herbe-de-la-pampa
- Cerf-sika
- Écrevisse-de-Californie
- Noyer-du-Caucase
- Ouette-d'Égypte
- Renouée-de-Bohême
- Frelon-asiatique
- Loutre-d'Europe
- Raton-laveur
- Cotule-pied-de-corbeau
- Laurier-cerise
- Paspale-à-deux-épés
- Eragrostis-en-peigne
- Vigne-vierge
- Bersée-du-Caucase
- Élodée-de-Nuttall
- Ragondin
- Balsamine-du-Cap
- Sénéçon-du-Cap
- Écrevisse-rouge-de-Louisiane
- Erable-negundo
- Rat-musqué
- Lampourdes-exotiques
- Poisson-chat
- Cygne-noir

LES ALLIÉS NATURELS D'UN JARDIN PLEIN DE VIE

«[...] il faut cultiver notre jardin» recommande Candide en conclusion du fameux conte de Voltaire. Mais ce dernier ne dit pas comment, et pour le novice la tâche peut paraître rude, surtout s'il fait le choix d'un jardin garanti sans produits chimiques. Quelques bons conseils ne sont donc jamais superflus pour vous mettre sur la bonne voie.



Par exemple, le poireau est l'ami de la carotte car elle dissuade les mouches de lui tourner autour. De même, le basilic est une bonne compagne de la tomate car il en renforce le goût.

Exemples d'association : la chenille de la piéride du chou déteste la bourrache. La menthe verte ou poivrée éloigne les pucerons noirs des rosiers. La lavande déplaît aux fourmis, limaces et escargots. Le pois éloigne les doryphores de la pomme de terre.

Tout d'abord il faut repérer les forces en présence. Votre salade vit sous une double menace : les ravageurs et les maladies. Heureusement, votre lopin de terre regorge aussi de ressources pour vous aider à faire face.

Des ravageurs peuvent mettre en péril votre jardin, mais des solutions écologiques existent, à commencer par l'utilisation des auxiliaires. Un auxiliaire, c'est, par exemple, la coccinelle qui fait du puceron suceur de sève un mets de choix. Et il en va ainsi pour d'autres ravageurs comme les chenilles ou les limaces, neutralisées par, respectivement, les mésanges ou les hérissons. La biodiversité s'avère ainsi un excellent moyen de préserver son potager ; la favoriser est en outre très simple : une pelouse fleurie et une haie d'arbustes à fleurs, comme le sureau, le thym, laurier, constituent une réserve de nourriture pour les auxiliaires. N'hésitez pas non plus à installer des abris très simple à confectionner (paillis de feuilles mortes, petits fagots sous les haies, nichoirs) pour les attirer.

Amies et compagnes

Bien associer entre elles les plantes que vous voulez cultiver permet aussi de lutter contre ces ravageurs.

Il existe divers modes d'action des plantes compagnes : elles peuvent soit favoriser la croissance des plantes voisines, soit servir d'appâts ou de leurres aux ravageurs, et donc, les éloigner d'autres plantes, ou encore tout simplement éloigner les nuisibles ou attirer les auxiliaires. Les aromatiques sont de précieuses plantes compagnes, n'hésitez pas à en planter aux quatre coins du potager. Associez les vivaces herbacées florales avec les fruitiers et les arbustes à petits fruits. Leurs moindres sensibilités aux maladies et aux ravageurs en font des plantes rêvées pour l'éco-jardinier. Par leurs odeurs, elles masquent celles de leurs compagnes de culture.

Enfin, des barrières mécaniques simples et efficaces doivent avoir toute leur place dans votre arsenal car elles peuvent empêcher les animaux présents de nuire aux cultures et aux récoltes. Contre les limaces et les escargots : réaliser une barrière de sciure de bois ou paillis de chanvre autour des cultures attaquées.

Contre les insectes :

- étendre des filets à mailles très fines (voiles de protection) au-dessus des plantes ;
- accrocher dans les arbres des dispositifs de bandes collantes de couleurs attractives ou disposer autour des troncs des bandes pièges de carton ondulé. Ces pièges ne font pas la différence entre les ravageurs et les auxiliaires. Penser à détruire les cartons pour éliminer les larves ;
- installer des pièges à phéromones contre certains insectes ravageurs, plus sélectifs et réutilisables.

Rotation des cultures et purins

Autre fléau du potager : les maladies. Pour les traiter, retirer régulièrement les parties malades en ayant pris soin de bien nettoyer les outils de coupe. Pour les prévenir, la rotation des cultures s'impose. Si une maladie a tout de même ravagé votre jardin, utilisez l'année suivante des purins. Leur préparation est simple. La plupart du temps, il s'agit de faire macérer plusieurs jours dans l'eau une certaine quantité de feuilles ou de racines, puis de filtrer cette macération avant de traiter vos cultures. Les effets des purins dépendent de leur nature. Par exemple, le purin d'ail est utilisé comme répulsif contre pucerons, acariens et autres nuisibles, tandis que le purin d'orties s'utilise comme un engrais naturel. Trop compliqué à faire ? Pensez aux purins prêts à l'emploi, disponibles en jardinerie ! Et maintenant, à vos binettes !



LA ROTATION DES CULTURES



Cultiver une plante au même emplacement chaque année épuise le sol de ses éléments nutritifs et favorise les ravageurs qui lui sont spécifiques.

Résultat : d'année en année elle se meurt. La rotation des cultures permet d'enrayer ce mécanisme.

Ainsi, remplacez vos pommes de terre, légumes gourmands, tous les trois quatre ans par des haricots, légumineuses qui enrichissent le sol grâce à l'azote de l'atmosphère qu'elle capte. Et les parasites des pommes de terre en seront comme des ronds de flan. Quant aux vivaces, comme l'asperge par exemple, doublez leur période de rotation (tous les huit / dix ans) pour un rendement optimal.



Salades, choux, épinards...



Tomates, aubergines, courgettes...

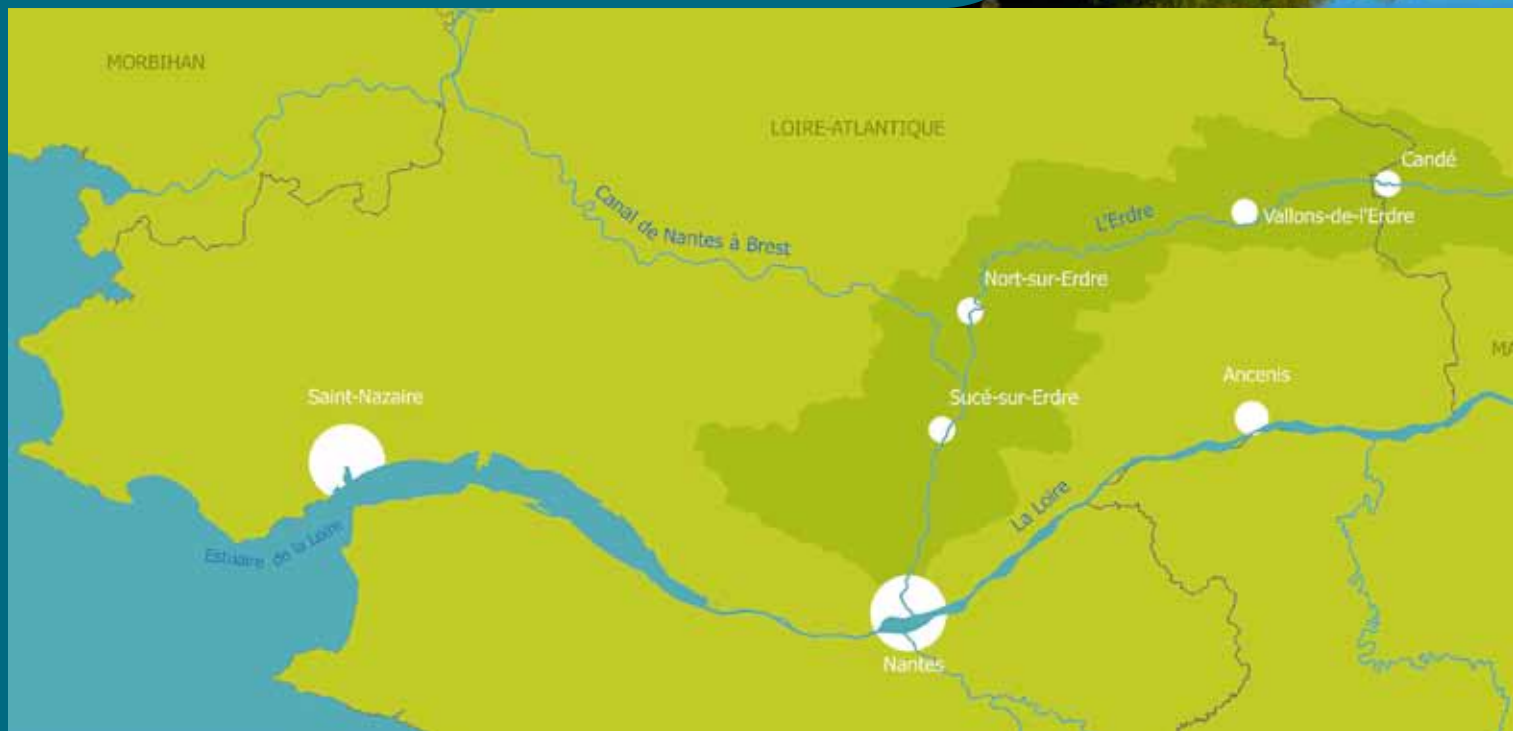


Pois, haricots, fèves...



Carottes, poireaux, oignons...

LES NOUVEAUX CONTRATS DU BASSIN VERSANT DE L'ERDRE



Le bassin versant de l'Erdre couvre 97 500 hectares, s'étend sur deux départements, la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, et représente 98 kilomètres de cours d'eau principal.

L'EDENN, en tant que structure chef de file gérant le bassin versant de l'Erdre, a établi et validé la programmation des nouveaux contrats territoriaux du bassin versant de l'Erdre pour la période 2017-2021.

Pour rappel, ces contrats visent à améliorer l'état de santé des milieux aquatiques et la qualité des eaux dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire. L'objectif est d'atteindre un bon état des masses d'eau à l'horizon 2021, voire 2027, qui est une obligation de la directive-cadre sur l'eau.

Le programme, qui privilégie une approche globale des territoires, prévoit 26 actions sur cinq ans menées selon quatre grands axes : milieux aquatiques, qualité des eaux, enjeu transversal, inondation & gestion quantitative.

Le bassin versant de l'Erdre couvre 97 500 hectares, s'étend sur deux départements, la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, et représente 98 kilomètres de linéaire.

En cohérence avec les contrats régionaux de bassin versant qui ont, eux, une durée de trois ans, le programme est aussi financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur 5 ans.

Milieux aquatiques

Le volet « milieux aquatiques », qui concentre la plus grande partie des efforts, vise à adopter une gestion équilibrée des cours d'eau, faciliter la circulation piscicole et protéger les zones humides. Pour y répondre, quatorze actions seront mises en place, dont quatre pour les masses d'eau à l'horizon 2021 :

- suivi piscicole de l'écluse de Saint-Félix ;
- étude préalable sur le Gesvres et le Cens ;
- restauration des zones humides dans la partie aval du Gesvres ;
- programmation de travaux sur le sous-bassin versant des marais de l'Erdre.

Les objectifs des autres actions doivent être atteints en 2021 ou 2027 :

- restauration et entretien des zones humides sur l'ensemble du bassin versant ;
- étude préalable des marais de la Guénardière ;
- lutte contre les espèces invasives dans la retenue de Vioreau et l'étang de la Provostière ;
- programme de restauration des marais de Mazerolles ;
- restauration des marais endigués de Mazerolles ;

- restauration de frayères sur le secteur de l'Éraudière et de la Beaujoire ;
- étude préalable sur le Charbonneau ;
- étude complémentaire en amont de l'Erdre ;
- programme de travaux sur le sous-bassin de l'Erdre en Loire-Atlantique ;
- programme de travaux sur le sous-bassin de l'Erdre en Maine-et-Loire.

Qualité des eaux

L'autre volet important des contrats du bassin versant de l'Erdre concerne la qualité des eaux et a pour ambition de réduire l'eutrophisation et la pollution

- phytosanitaire. Elle comporte quatre actions :
- étude et suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la tourbière de Logné ;
 - charte « Vers zéro phyto sur le bassin versant de l'Erdre » pour les habitants, les collectivités locales et les jardinerie, avec la réduction des produits phytosanitaires au-delà des objectifs fixés par la loi Labbé ;
 - étude de caractérisation des pollutions de cyanobactéries sur le bassin versant grâce à dix ans de données et aide à la définition d'une stratégie agricole ;
 - étude stratégique sur le volet agricole.

“ 26 actions sur cinq ans menées selon quatre grands axes : milieux aquatiques, qualité des eaux, enjeu transversal, inondation & gestion quantitative ”

DES OUTILS POUR L'ACTION

Le troisième volet, entièrement géré par l'EDENN, propose cinq actions permettant de coordonner les différents acteurs sur les nombreux projets. Animation, communication, suivi, évaluation et éducation à l'environnement en constituent l'ossature.

Quant au dernier volet, il se concentre sur l'évaluation du risque d'inondation dans le bassin versant et sur les enjeux de la prévention.

Au total, ce sont douze acteurs du bassin versant, coordonnés par l'EDENN, qui seront chargés de mettre en œuvre les actions des contrats du bassin versant de l'Erdre, dans le souci de la continuité des deux précédents programmes.

P.6 3 questions à...
3 acteurs des contrats

Les douze acteurs des contrats



Conseil départemental de la Loire-Atlantique

EDENN

Nantes

Nantes Métropole

CC Erdre et Gesvres

CC Pays d'Ancenis

Syndicat intercommunal Erdre 49

Nort-sur-Erdre

Sucé-sur-Erdre

Vigneux de Bretagne

Association Syndicale des Plaines de Mazerolles

Fédération de pêche de Loire-Atlantique

(CC : Communauté de Communes)

CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DES CONTRATS DE BASSIN VERSANT DE L'ERDRE

Le 21 septembre 2017, a eu lieu à Candé la cérémonie de signature des contrats de bassin versant de l'Erdre.

Ces contrats, véritables outils de préservation de la ressource en eau aident financièrement et techniquement les collectivités et associations volontaires pour mener des actions sur le bassin versant de l'Erdre sur la période 2017-2021.

Ils ont été signés par 12 maîtres d'ouvrages. Ils sont financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 6 millions d'euros et par la Région des Pays de la Loire à hauteur de 860 000 euros, pour un budget total de 11 millions d'euros.



Jean-Yves Henry, Jean-Pierre Bru et Catherine Bassani-Pillot

POURQUOI VOUS IMPLIQUEZ-VOUS AU SEIN DE L'EDENN ?

Jean-Yves Henry : Je suis impliqué dans le cadre de l'EDENN car je suis représentant du territoire Erdre et Gesvres qui couvre une bonne partie du bassin versant. Cette implication est donc tout à fait normale puisque l'on travaille, évidemment, en relation avec nos voisins d'amont et d'aval dans ce domaine. C'était important pour nous, et nous y sommes depuis le point de départ parce que nous nous sommes toujours attachés à cette structure.

Jean-Pierre Bru : Je suis impliqué au sein de l'EDENN depuis déjà une bonne quinzaine d'années, puisque je suis tout d'abord agriculteur, riverain de l'Erdre, à 10 km de la source à peu près, et également élu à la commune du Louroux (Beconnais) en 2001. C'est à ce moment-là que j'ai participé au comité du syndicat de l'Erdre 49. Depuis cette date, nous avons tout doucement pris des fonctions au sein de l'EDENN, jusqu'à la disparition du syndicat de l'Erdre 49 au 31 décembre dernier, syndicat dont j'étais président depuis quelques temps déjà.

Catherine Bassani-Pillot : Je suis présidente de l'EDENN depuis 2014, en tant qu'élu(e) à Nantes en charge de la santé environnementale, car c'est important de pouvoir agir sur les causes des pollutions. La santé environnementale, c'est prendre en compte le fait que les gens qui vivent dans des milieux dégradés sont plus souvent malades que les autres. Mais comment agir sur les causes de cette dégradation de l'environnement ? Une des premières causes de maladies, c'est la mauvaise alimentation. Comment faire pour avoir une bonne alimentation ? Il faut travailler avec les producteurs, et les agriculteurs en premier lieu. Or, ils sont nombreux sur le bassin versant de l'Erdre. Je me suis donc dit

qu'au sein de l'EDENN, j'allais pouvoir agir auprès des agriculteurs et faire en sorte qu'ils puissent produire des aliments de qualité dans de bonnes conditions.

QUEL EST L'INTÉRÊT DE TRAVAILLER À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT ?

J.-Y. H. : Nos problématiques sont totalement liées puisqu'entre la tête de bassin et la réception de toutes les eaux, elles sont, à des échelles différentes, presque toutes les mêmes. Nous avons des questions de qualité et de quantité de l'eau. Et toute la biodiversité et les activités humaines qui se font sur ce bassin versant sont interdépendantes les unes des autres. Lorsque l'on est en tête de bassin, on doit se préoccuper de ce qui se passera après et quand on est à la réception des eaux, toutes les questions et les interrogations remontent. Je pense donc que c'est un travail d'équipe qu'il est important de faire.

J.-P. B. : Pour nous, ancien syndicat de l'Erdre 49, on a donc connu l'entretien du bassin versant de l'Erdre depuis les années 80. Et il apparaît que malgré tout, il est souhaitable de parler d'une seule voix de la source jusqu'à l'écluse Saint-Félix pour avoir des actions qui ressemblent à quelque chose. On sait très bien que si l'on fait quelque chose en amont, ça peut avoir des répercussions très importantes pour ce qui se fait derrière.

C. B.-P. : Concernant les problématiques liées à l'eau, nous devons travailler sur un périmètre naturel qui s'appelle « le bassin versant » : c'est le territoire sur lequel toutes les gouttes d'eau de pluie et toutes les eaux de source convergent dans la même direction, en l'occurrence vers l'Erdre. On ne peut pas travailler sur les enjeux de l'eau sur un périmètre qui n'est pas à cette échelle là, parce que l'eau, ça circule ! Elle coule de l'amont vers aval, entre temps

des activités diverses la polluent, et ce sont les populations de l'aval qui récupèrent l'eau polluée. Mais c'est compliqué d'un point de vue administratif parce que sur un même

bassin versant, vous avez de nombreuses communes, communautés de communes, voire plusieurs départements. Le bassin versant de l'Erdre s'étend sur 53 communes et communautés de communes et deux départements, sur un périmètre de 1 000 km². D'où la nécessité de se réunir au sein d'établissements publics comme l'EDENN.

QUELLES SONT VOS ATTENTES ET VOS PRIORITÉS ?

J.-Y. H. : Mes attentes et mes priorités pour le territoire que je gère sont au nombre de deux : premièrement, garder, avoir, de la cohérence. C'est important. En effet, quand on travaille sur un petit territoire ou un moyen territoire ponctuel, on doit le faire dans le cadre de l'écoute avec ses voisins, et de la globalité des préoccupations que l'on a. En second point, il faut aussi avoir la proximité, la réactivité, il faut avoir la capacité de comprendre que l'on travaille pour son propre territoire. Et ça, c'est très important. Ces deux notions de cohérence et de proximité peuvent parfois s'exclure. Tout mon travail, c'est de les conjuguer.

J.-P. B. : Les priorités, c'est bien sûr que cette fusion se concrétise de façon très agréable et harmonieuse pour l'ensemble des deux ex-partis que ce soit l'EDENN d'un côté ou Erdre 49 de l'autre. En ce qui me concerne, je ne vais pas en douter. J'estime qu'on est capable désormais de travailler ensemble sans arrières pensées. Il est vrai que l'EDENN était perçue pour le 49 comme « les gars du 44 qui viennent nous imposer des choses ». Désormais, on a fusionné et on ne va parler que d'une seule voix, de la source jusqu'à l'écluse.

C. B.-P. : Mes priorités pour l'année à venir sont vraiment de relancer tout ce qui va concerner les liens avec les agriculteurs pour les soutenir, dans le but de produire des aliments de qualité car c'est une vraie difficulté pour les agriculteurs de changer de pratiques. Il faut pouvoir les accompagner car c'est l'intérêt de nos territoires d'avoir des produits locaux de qualité pour nos consommateurs. La deuxième priorité, c'est de sensibiliser toutes les populations à l'environnement, et pour cela nous avons un programme ambitieux d'éducation au développement durable, qui devrait nous permettre de toucher beaucoup de gens et de les inciter à moins polluer.



Les membres de L'EDENN, de gauche à droite.

1^{ère} rangée : Jean-Yves Henry 2^e Vice-président ; Catherine Bassani-Pillot, Présidente ; Jean-Pierre Bru, 1^{er} Vice-président ; Françoise Provost, secrétaire. 2^e rangée : Jacques Robert ; François Vouzellaud ; Thomas Quéro ; Christian Couturier ; Régine Mondain. 3^e rangée : Philippe Porcher, Muriel Guillet, Jean-François Charrier.

RÉSERVOIR DE VIOREAU : DES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES CYANOBACTÉRIES

Le réservoir de Vioreau, situé sur la commune de Joué-sur-Erdre, a pour vocation première l'alimentation du canal de Nantes à Brest. Cependant le lac est aussi prisé pour ses activités nautiques (c'est le plus grand plan d'eau navigable de Loire-Atlantique), sa zone de baignade en été ou encore ses secteurs consacrés à la pêche à la carpe.

Depuis 2004, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) effectue un suivi des eaux de baignade en période estivale. Ces analyses ont montré la présence avérée et récurrente d'un risque sanitaire lié aux cyanobactéries. En 2015-2016, une étude sur l'eutrophisation de Vioreau, portée par l'EDENN et financée par l'Agence de l'Eau, la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique, a été confiée aux bureaux d'étude Interfaces/Gradients et Limnologie sarl. Le but était d'établir les causes des développements intempestifs, ou blooms, de ces cyanobactéries afin d'élaborer un plan d'actions pour les contenir.

Présence de phosphore

Plusieurs facteurs expliquent ces blooms estivaux. Tout d'abord, le bon ensoleillement et les températures relativement douces tout au long de l'année qui caractérisent le réservoir de Vioreau sont autant de conditions idéales pour les cyanobactéries. En outre, le

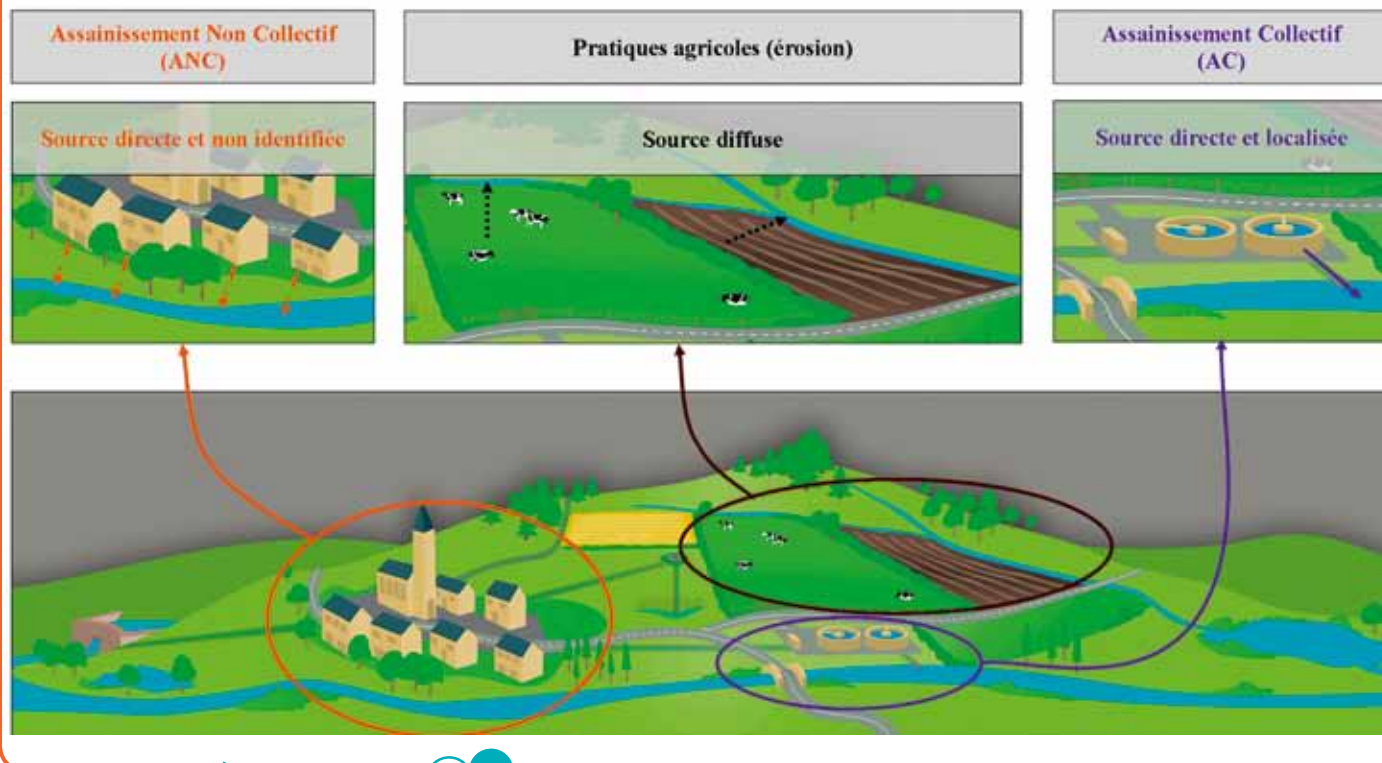
lac se réchauffe rapidement dès le printemps du fait de sa faible profondeur, favorisant ainsi leur développement. Enfin, la présence de phosphore est déterminante. Mais ce phosphore, d'où vient-il ?

L'étude montre que le phosphore lié aux rejets des eaux usées, qu'elles soient urbaines ou rurales, est faible à l'échelle du bassin versant de l'étang. Même constat concernant le phosphore dû à l'érosion du bassin versant, qu'il convient néanmoins de nuancer car les années 2015 et 2016 ont été exceptionnellement sèches. Les oiseaux qui fréquentent le site et les poissons du lac fourniraient du phosphore. La pêche à la carpe, et notamment l'usage d'appâts, constitue aussi une source non négligeable. À noter le rôle des vents dominants qui, en brassant les eaux, libèrent le phosphore piégé dans les vases en profondeur.

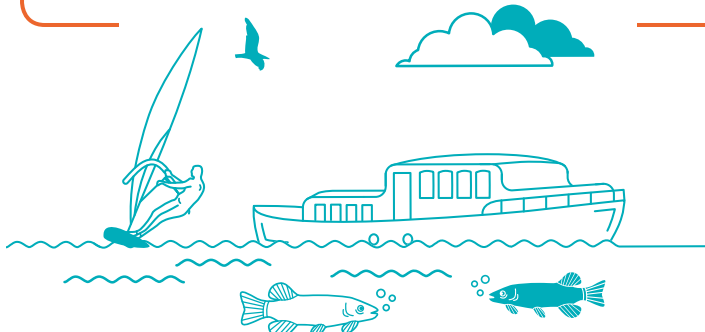
Sur la base de ce diagnostic, des travaux de suivi ont été préconisés, qui n'éradiqueraient pas les cyanobactéries certes, mais cantonneraient les blooms sur des périodes moins propices aux activités récréatives.

Note de synthèse de l'étude disponible sur www.edenn.fr

LES DIFFÉRENTES SOURCES DE PHOSPHORE À L'ÉCHELLE D'UN BASSIN VERSANT



Source : « Interfaces/Gradients et Limnologie sarl »



L'ORGANISATION DE L'EDENN ÉVOLUE

La gouvernance de l'EDENN évolue : les élus depuis la source en Maine et Loire jusqu'à la Loire se fédèrent pour l'avenir de l'Erdre.

La création de la compétence «Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations» (GEMAPI) introduite par la loi n° 2014-58 du 02 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et son attribution aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ainsi que la suppression de la clause de compétence générale des Départements inscrite dans la loi de Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) induisent une évolution globale de la gouvernance du grand cycle de l'eau.

Ces évolutions législatives ont amené d'une part les EPCI à se positionner vis-à-vis de l'exercice de la compétence GEMAPI, et d'autre part, le département de Loire-Atlantique à se retirer du syndicat pour se recentrer sur ses compétences propres.

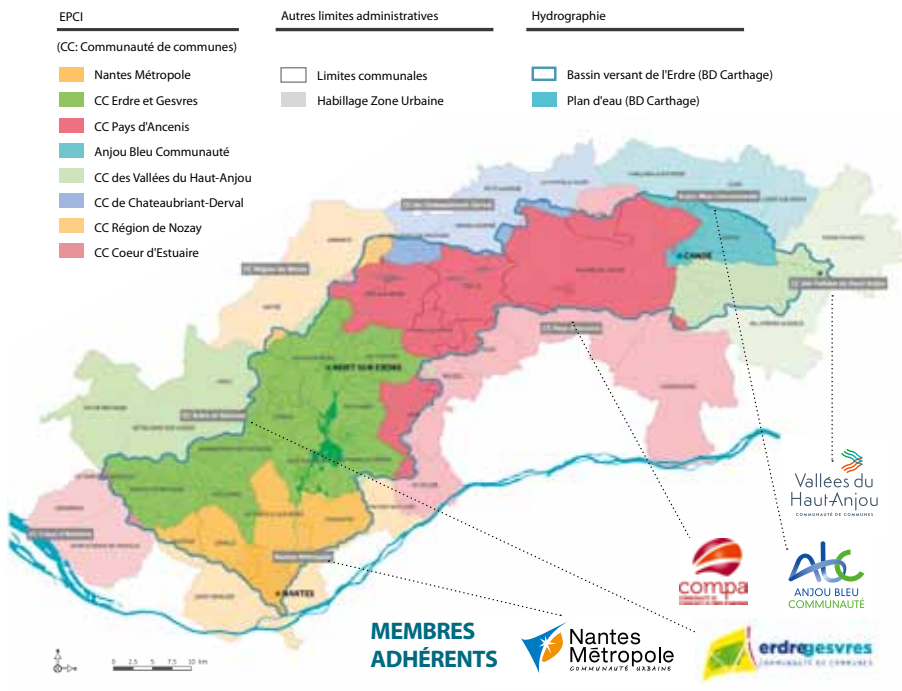
Compte-tenu des incidences du retrait du département de Loire-Atlantique sur la gouvernance de l'EDENN et des questionnements des EPCI sur l'exercice de la compétence GEMAPI, les membres de l'EDENN ont initié une réflexion sur les années 2016 et 2017 pour définir une nouvelle organisation des missions associées au grand cycle de l'eau sur l'ensemble du bassin versant de l'Erdre (au-delà du périmètre situé en Loire-Atlantique) et une stratégie commune pour ce territoire.

Il ressort de ces échanges politiques une volonté des EPCI situés sur le bassin de l'Erdre de s'organiser à l'échelle de l'ensemble du bassin versant pour assurer des missions visant la reconquête écologique des milieux aquatiques et humides, le suivi de la qualité des eaux, la médiation lors de conflit d'usages sur la voie d'eau et l'animation de cette dynamique collective, composée d'élus, associations, services de l'État et personnalités intéressées à la gestion intégrée de l'eau. Leur initiative s'inscrit plus globalement dans la perspective d'une amélioration de la qualité des eaux allant jusqu'au «bon état» des eaux et milieux aquatiques. Elle répond ainsi aux enjeux importants que définit pour ce secteur le SAGE Estuaire de la Loire.

Dans cette perspective, les EPCI du bassin versant de l'Erdre souhaitent continuer à fédérer leurs efforts au sein d'un syndicat mixte dédié à ces enjeux, en élargissant le périmètre de l'EDENN à l'ensemble du bassin versant de l'Erdre sur les départements de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire. Cela s'est traduit par la fusion du Syndicat intercommunal de l'Erdre en Maine et Loire avec l'EDENN, au 1/1/2018. Cette fusion était réclamée par les élus depuis 2008 : il aura fallu presque 10 ans pour y parvenir.

Cette coopération collective politique sur un projet ambitieux contribue à préserver notre belle rivière, l'Erdre, dans l'intérêt de tous les habitants et acteurs du bassin versant.

CARTE DES MEMBRES DE L'EDENN AU 1^{er} JANVIER 2018



PARTENAIRES FINANCIERS



EN SAVOIR PLUS

Galleries photos, vidéos, dossiers, études à télécharger, partages et réseaux, toute l'actualité de l'EDENN est sur :

www.edenn.fr

Facebook

EDENN sur Erdre

Twitter

@edennweb

Youtube

EDENN Syndicat Mixte

Flickr

www.flickr.com/photos/edenn_sur_erdre/

Directrice de la publication :
Catherine BASSANI-PILLOT

Rédactrice en chef :
Michelle DARABI

Crédits photos / Illustrations :
EDENN, C. Barguil, Bakar015/Freepik, M. Galand, G.Fondevilla, J-L. Maisonneuve, P. Marchand, C. Martin, F. Muller - Polleniz, Ouest'Am, Thinkstock.

Mise en page : E. Hecker/Lefranc.

edenn

Ensemble pour la reconquête de l'Erdre

EDENN
Syndicat mixte
32 Quai de Versailles
44 000 NANTES
www.edenn.fr
Téléphone : 02 40 48 24 42
Courriel : contact@edenn.fr

La Feuille de l'Erdre est imprimée sur un papier issu d'une forêt gérée durablement.

